

Exemple de bonne pratique



Comment les personnes handicapées peuvent-elles s'assurer que les questions de handicap sont prises en considération dans les processus de développement local ?

Articles de la CRDPH: 27, 29

Pays: Sénégal

Région: Afrique de l'Ouest

Langues disponibles: Français, Anglais

Participation des Personnes Handicapées au Cadre de la Concertation de la Commune d'Oussouye

Description de la pratique et du processus de mise en œuvre

La commune d'Oussouye, chef lieu du département du même nom, comptait, lors du recensement de 2002, 4 052 habitants. Située en Basse-Casamance, dans la région de Ziguinchor, au sud du Sénégal, elle est entourée d'épaisses forêts de fromagers et de manguiers, la plupart étant des bois sacrés de la tradition animiste Diola.

En 2000, un cadre de concertation, regroupant le conseil municipal, les Organisations Communautaires, de Base, les ONG, les services déconcentrés et d'autres partenaires a été mis en place par le préfet du département d'Oussouye. Le but du cadre était de favoriser le développement socio-économique de la commune avec la participation de tous les acteurs du développement. L'Union communale des personnes handicapées d'Oussouye a été invitée à en être membre et chargée du secrétariat administratif du comité « Filières et activités génératrices de revenus ». Le cadre de concertation a soutenu les personnes handicapées dans plusieurs secteurs, notamment : la mise en place d'activités génératrices de revenus telles que la vannerie ou le petit commerce (à travers l'appui financier et l'orientation) ainsi que le maraîchage et l'élevage (à travers la mise à disposition d'un périmètre situé à la périphérie de la ville).

Pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, la commune a mis à disposition de l'OPH un terrain pour la construction et l'équipement d'un siège multifonctionnel. Elle a également mis en relation l'association avec une ONG espagnole avec laquelle une convention tripartite (Mairie, ONG, OPH) a été signée pour un bon déroulement des travaux de

construction et d'équipement. Les questions d'accessibilité sont prises en compte au niveau de la mairie pour la tenue des réunions du cadre de concertation et plus généralement dans les bâtiments et lieux publics communaux.

Les facteurs ayant permis la réalisation de cette pratique

Militant reconnu des droits de l'Homme, le **Maire** d'Oussouye a accordé beaucoup d'importance à **l'intégration socio-économique** des personnes handicapées. Avant il travaillait déjà à l'organisation et à l'émancipation des personnes handicapées victimes de mines de la commune d'Oussouye et de la région de Ziguinchor.

Dans cette localité, **la tradition** inspire beaucoup de pratiques. Une de ces traditions **interdit la mise à l'écart des personnes handicapées** dans la vie sociale.

Une ONGI mène aussi dans cette zone, depuis plus d'une décennie, des **actions d'appareillage, de sensibilisation et de formation** en plaidoyer qui **renforcent les capacités des personnes en situation de handicap** tout en **améliorant leur leadership**.

Ces éléments ont favorisé la **prise en compte des personnes handicapées dans tous les projets locaux de développement**.

Les principales difficultés rencontrées

Les **moyens de déplacements** existants sur la commune d'Oussouye sont **limités**.

Les personnes handicapées, vivant **souvent éloignées du centre ville** où le cadre de concertation a élu domicile, rencontrent des **difficultés pour assurer une participation régulière**.

Les effets de cette pratique

- Grâce au cadre de concertation, les personnes en situation de handicap d'Oussouye ont pu **développer des actions soutenues par les populations et les autorités locales**.

- Certains notables de la ville ont **également appuyé des projets émanant de personnes handicapées de la localité**.

- **L'école et les lieux publics** sont généralement **accessibles**.

- L'Union des personnes handicapées d'Oussouye, qui compte un nombre élevé de membres, avec un potentiel réel, est **bien perçue par tous**.

- *« Nous sommes une dizaine de femmes à travailler dans cette unité de vannerie. Nous faisons des sacs, des paniers, des nattes avec nos mains. Nous utilisons les feuilles d'osier. Nous attendons la fin des travaux de construction de notre siège pour augmenter et diversifier nos activités. Notre plus grand problème est l'écoulement de nos produits car les touristes se font de plus en plus rares dans la région. La mairie et Handicap International sont nos principaux partenaires, ils*

nous appuient dans plusieurs secteurs comme l'appareillage et l'installation de micro-projets, sans oublier les séminaires de formation ».

Un exemple d'inclusion

La commune en **mettant en place le cadre de concertation** a fait appel aux personnes en situation de handicap et à leurs organisations. Les problèmes inhérents à la vie des personnes handicapées sont **traités de la même manière** que ceux des autres citoyens. Ils sont **pris en compte dans la planification des activités** du conseil municipal.

Lien avec la CDPH

L'expérience du cadre de concertation de la commune d'Oussouye est en lien avec **l'article 29** de la CDPH concernant la participation des personnes handicapées à la vie publique. Elle applique également **l'article 27** relatif à l'emploi.

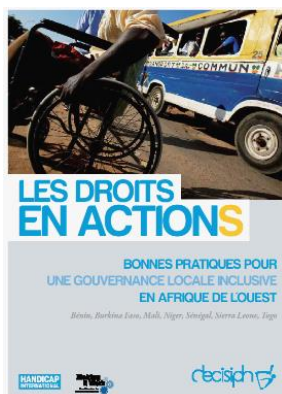
Quels sont les principaux points de vigilance à prendre en compte ? Comment cette pratique pourrait-elle être améliorée ?

Des aspects sont certainement à améliorer au niveau de la **promotion du projet et des produits** ainsi que de la recherche de débouchés pour leur commercialisation.

Pour plus d'informations, contacter :

Maxime MANGA, Membre de l'Association des personnes en situation de handicap d'Oukout dans le département d'Oussouye,
Tél : 00 221 77 652 32 70

Contexte :



Rapport complet : [Les droits en actions – Bonnes pratiques pour une gouvernance locale inclusive en Afrique de l'Ouest \(Handicap international 2010\)](#)

Critères de cette bonne pratique : cf. pp 79 – 80 du rapport.

Recommandations pour développer une bonne pratique : cf. pp 98 – 111 du rapport.

Liens vers d'autres ressources :

[Convention relative aux droits des personnes handicapées](#)